

AVIS DE COURSE

GCI – SUNSET RACE

Autorité Organisatrice : SNRK

Grade 5B - le 05/06/2025 – Rade Nord

PM : 21h02 – BM 15h02 – Coefficient 59

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile en cours de validité*.
- 1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2. *Rappel : quand un bateau naviguant selon les règles du chapitre 2 des RCV rencontre un navire qui n'y est pas soumis, il doit respecter le RIPAM.*
- 1.5 - les règlements fédéraux
- 1.6 - *Le règlement du Groupement des Croiseurs d'Iroise (GCI)*

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 [NP] Les IC seront disponibles après *au plus tard* à 18h00 le 03 juin 2026.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale, aucun exemplaire papier ne sera fourni.
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante www.gci-croiseurs.com (module régates) et sur le groupe whatsapp dédié : https://chat.whatsapp.com/Bq9Lftkmei4649FvS6513V?mode=gi_t

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse https://chat.whatsapp.com/Bq9Lftkmei4649FvS6513V?mode=gi_t.
- 3.2 [DP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 3.3 Un groupe WhatsApp pourra être mis en place par l'AO, chaque skipper inscrit s'y verra invité. Ce groupe WhatsApp fait office de tableau officiel. Le lien de ce groupe sera accessible à partir de l'Annexe C.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

- 4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception *A, B ou C* norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4^{ème} catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 4.3 Documents exigibles à l'inscription :
 - a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - La licence Club FFVoile mention « compétition » valideOù
 - La licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
 - c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

- 4.4 Les bateaux admissibles doivent effectuer une pré-inscription sur le site internet www.gci-croiseurs.com (module régates) en remplissant le formulaire d'inscription accompagné des droits requis, au plus tard le jour de

course, à 12h00.

- 4.5 Les bateaux n'ayant pas Brest pour port d'attache et qui souhaitent stationner au port avant et/ou après la régates doivent s'inscrire au plus tard, avant 12h00 l'avant-veille du premier jour de course afin de bénéficier des avantages de la convention GCI – BrestAim' SPL. Pour confirmer cette inscription, l'envoi d'un mail à la capitainerie, au club organisateur ainsi qu'à Gci-croiseurs@gmail.com est impératif.
- 4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.7 [DP] Les inscriptions tardives pourront être acceptées à la discrétion du président du comité de course

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription pour les régates d'1 (un) jour
OSIRIS Habitable	25,00€ / bateau 15,00€ si étudiant

Critères d'attribution tarif étudiants

- Équipage 3 membres, mini 2 pouvant justifier du statut d'étudiant
- Équipage 4 membres, mini 3 pouvant justifier du statut d'étudiant
- Équipage 5 membres, mini 3 pouvant justifier du statut d'étudiant
- Équipage 6 membres, mini 4 pouvant justifier du statut d'étudiant
- Équipage 7 membres, mini 4 pouvant justifier du statut d'étudiant
- Équipage 8 membres, mini 5 pouvant justifier du statut d'étudiant

5.2 Autres frais : N/A

5.3 Les bateaux s'étant inscrit tardivement ne pourront prétendre :

- Aux tarifs préférentiels au port du Moulin Blanc dans les conditions prévues par la convention entre le GCI et BrestAim' SPL : disponible sur le site www.gci-croiseurs.com
- Aux lots distribués par l'AO hors critères de performances et/ou de classements

6 PUBLICITE

6.1 [DP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

8 PROGRAMME

8.1 Jours de course :

Date	OSIRIS Habitable
05/06/2025	Course

8.2 Nombre de courses :

Classe	Prévues par jour	Maximum par jour
OSIRIS Habitable	2	3

8.3 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 19h00

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 21h00.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.4 Chaque bateau doit disposer, en sus de l'armement prévu dans la Division 240 :

- D'une VHF en état de fonctionnement, accessible, en veille sur le canal de course.
- D'un moteur permettant une autonomie de 5 NM. En cas de panne ou d'absence de moteur, la participation est assujettie d'une réponse favorable du président de comité de course à une demande écrite de dérogation. Cette demande devra être effectuée dans un délai raisonnable.
- Les bateaux ayant un rating < 16 doivent afficher pavillon C confirmant leur appartenance au groupe « Course » tel que défini dans le règlement du GCI. Il doit être fixé sur son pataras, bastaque tribord ou hauban tribord, visible pendant toute la durée de la compétition.
- Les bateaux ayant un rating >= 16 doivent afficher pavillon N confirmant leur appartenance au groupe « Grande Course » tel que défini dans le règlement du GCI. Il doit être fixé sur son pataras, bastaque tribord

ou hauban tribord, visible pendant toute la durée de la compétition.

11 LIEU

11.1 L'Annexe A à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve.

12 LES PARCOURS

Les parcours pourront être de types construits ou côtiers. Le parcours à effectuer : les parcours de type construits ou côtiers seront proposés par l'organisation et diffusés le 5 juin vers 12h00 en fonction de la prévisions météo de la soirée (force et direction du vent).

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.1 Le système de classement décrit dans l'annexe A des RCV est amendé de telle sorte que les parcours de type construit d'un tour soit pondéré d'un coefficient de 0,5, que les parcours de type construit de plusieurs tours soit pondéré d'un coefficient de 1, ainsi que les parcours côtiers.

14.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de 4 (*quatre*) courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 4 (*quatre*) courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

14.4 *Hors solo/duo, dans le cas où l'un des 2 groupes de la série OSIRIS habitable est composé de moins de 5 bateaux, seul un classement scratch sera établi. Pour qu'un classement scratch s'applique, un départ commun sera donné aux deux groupes et ils effectueront le même parcours, strictement.*

14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps

14.6 Les coefficients de vents légers (CVL) ne seront pas appliqués.

15 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

15.1 [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés

15.2 [DP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

-Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord

-Une VHF en état de fonctionnement, accessible, en double veille sur le canal 08 (BREST APPROCHES) et le canal de course.

-Un couteau

-Une ancre et une ligne de mouillage adaptée

-Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long

-Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17 EMLACEMENTS

[DP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, le GCI, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités sans limitation de temps et/ou de distance.

19.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice et le GCI à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de

publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Les prix, sans valeur marchande seront distribués au *premier de chaque groupe*. *D'autres prix pourront être remis par l'autorité organisatrice en dehors de tout critère d'objectifs et de classements.*

La remise des prix aura lieu après l'arrivée des derniers chez Aloha Attitude – 375 rue des Sternes (entre USHIP et Ailes & Voiles)

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

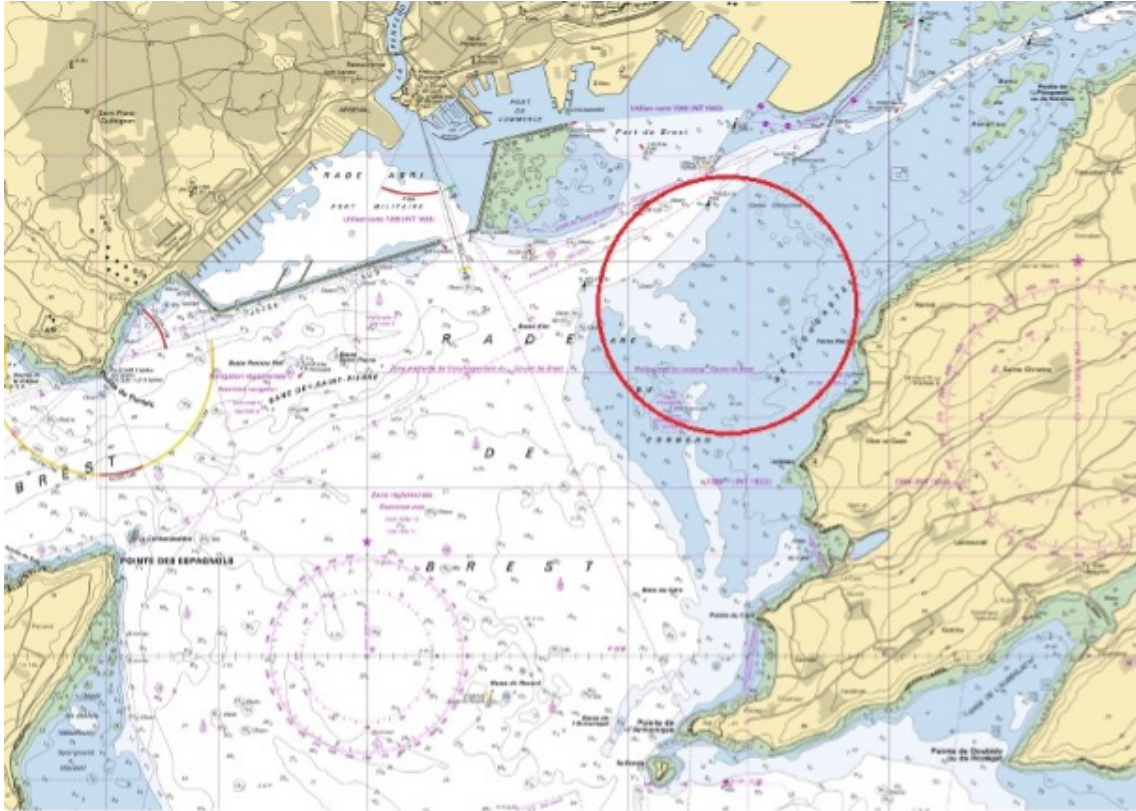
Pour plus d'informations, contactez :

L'autorité organisatrice	Le Groupement des Croiseurs d'Iroise
SNRK Rue de la Corniche 29480 LE RELECQ KERHUON contact@snrk.fr	Gci-croiseurs@gmail.com

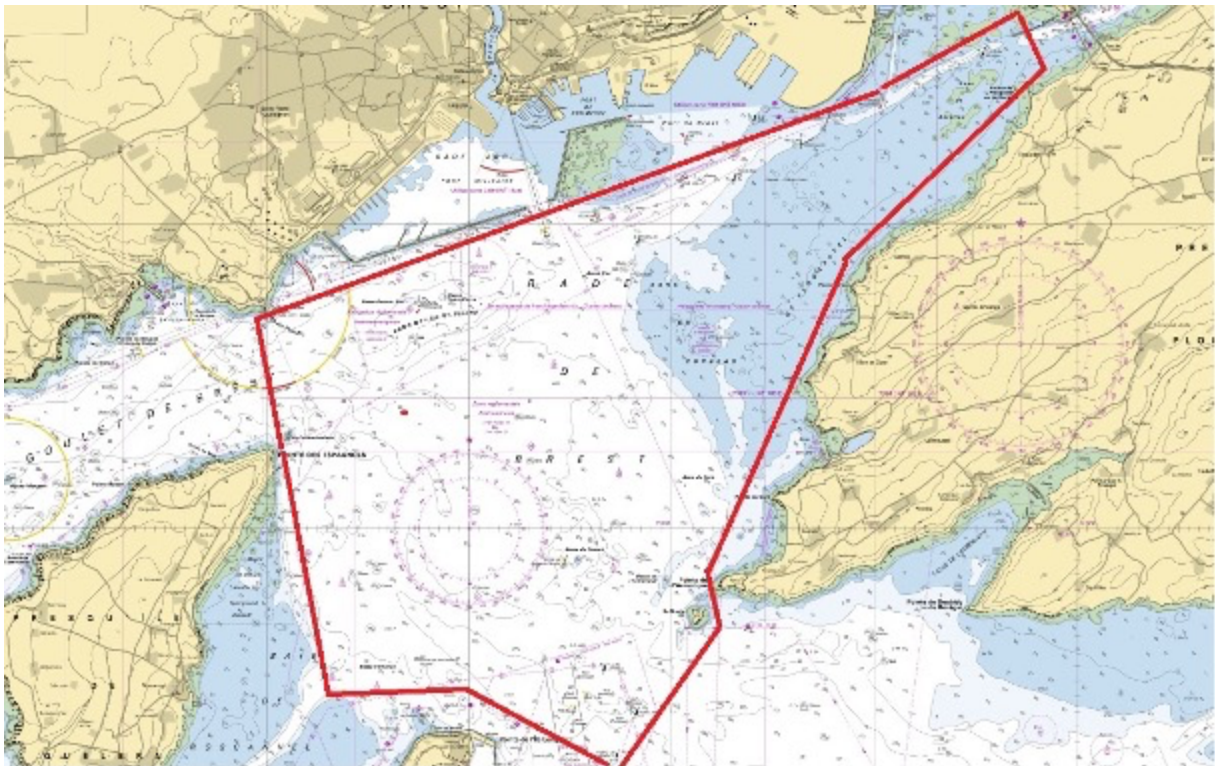
Arbitres désignés :

Poste	Nom - Prénom
Président du Comité de Course	Olivier LE GOUIC
Président du Jury	Nicolas Gerard
Mouilleur	N/A
Commissaire aux résultats	Damien LOUEDOC

ANNEXE A - ZONE DE COURSE Parcours côtiers



Parcours construits



ANNEXE B – ZONES INTERDITES A LA NAVIGATION

- Zone autour du port militaire de Guipavas (Pyrotechnie)
- 2 arches sud du pont Albert Loupe
- Zone autour du Polder du Moulin Blanc
- Port militaire de Brest
- Zone autour du Polder de Ste Anne du Portzic
- Zone autour du port militaire de l'Île Longue
- Zone de 100m autour des Ducs d'Albes de Plougastel
- Zone de 100m autour des Ducs d'Albes de Lanvéoc
- Zone de 700 yards autour d'un bâtiment militaire en opération
- Toute zone déclarée interdite via un AVURNAV ou AVIRADE (disponibles via l'application Nav&Co)

ANNEXE C - WHATSAPP

En scannant le QR code suivant ou en cliquant sur le lien, vous rejoindrez automatiquement la communauté WhatsApp des régates 2025 du GCI.

Pour se connecter à la régata souhaitée :

- Cliquez sur l'onglet communautés
- Cliquez sur la communauté GCI 2025
- Sous « Groupes que vous pouvez rejoindre », cliquez sur la régata souhaitée
- Cliquez sur « rejoindre le groupe »

RAPPEL : En aucun cas WhatsApp ne peut se substituer au tableau officiel.

GCI 2025

Groupe WhatsApp



<https://chat.whatsapp.com/FSeAszSe45I1kHYb1HiGnS>